



## RECUPERER MAISON EN LOCATION

Par **REINETTE2**, le **11/02/2010** à **21:32**

Bonjour, j'ai loué il y a quelques mois une maison sans contrat de location écrit, mais verbal. Au début tout allait pour le mieux, sans problèmes. A l'heure où je vous écrit ces quelques lignes, mon locataire me doit 3 mois de loy   impay  , je ne peux plus communiqu   avec lui, d  s que je lui r  clame mes sous il commence    m'insult  . Ce que je souhaite c'est de savoir comment r  cup  r   ma maison, tant pis pour l'argent mais je veux r  cup  r   ma maison au plus vite, alors que dois-je faire, combien de mois de pr  avis dois-je lui donn   pour se trouv   un autre logement, quelles sont les d  marches    faire. Je suis tr  s en col  re, si je m'  coutais je serais d  j   entr   dans la maison puisque j'ai les doubles des cl  es et mettre tous c'est affaire d'ailleurs et chang   ma serrure mais est-ce une bonne, suis-je en droit de faire une chose pareille, alors je compte sur vous pour m'  clair   sur ce que je dois faire pour r  cup  r   ma maison au plus vite. Je vous remercie d'avance pour tous les renseignements que vous allez me fournir.

Par **COULOMBEL**, le **12/02/2010**    **07:10**

bonjour!!

...Comme je vous l'ai dit dans mon pr  c  dent message, m  me si la location est bas  e sur un bail verbal, ce locataire a autant de droits et obligations qu'un locataire avec un bail   crit.....

..Vous voulez lui donner Cong  , il faut le faire par   crit, et par voie d'huissier, car si vous envoyer ce cong   par lettre recommand  e, je ne suis pas sur, qu'il se d  place jusqu'   la poste pour percevoir ce courrier, mais vous pouvez toujours essayer par lettre recommand  e avec accus   de r  ception.....

...Le cong   devra comporter un d  lai de 6 mois, et pour motif:

-Non paiement des loyers et des charges , suivi des dates d'  ch  ance.....IL faut donner au locataire , ces 6 mois, qui correspond au d  lai de cong   d'un bail   crit, et afin de lui permettre de rechercher un autre logement.....

...A aucun moment de cette proc  dure, vous ne rentrez dans son domicile.....

...